

ce domaine, tout cela restera pour nous assez longtemps un gros handicap.

Mais ce n'est certes pas une raison pour repousser tout simplement à une date ultérieure tout effort de recherches organisées.

AU CONTRAIRE :

Il est d'une nécessité vitale que l'intervention syndicale de nos militants soit unifiée, que nos axes de travail principaux soient les mêmes. Il est possible, dans l'état actuel de nos forces, de déterminer en commun des positions sur des problèmes de fond posés par l'activité syndicale du moment et sur des problèmes généraux qui se posent à tout syndicaliste. S'y refuser, serait tout simplement prolonger un état de fait désastreux, considérer comme « normale » notre carence en ce domaine (à noter que le refus de ce travail d'élaboration est souvent assorti d'une démagogie ouvriériste, dans le genre : « Tu comprends, les ouvriers, ils s'en foutent des grands discours sur « parti et syndicat » ou sur des trucs théoriques ; ce qu'ils veulent, c'est discuter concrètement de leurs problèmes concrets. »).

Sans méconnaître la nécessité des discussions techniques et concrètes (elles sont placées en premier point des tâches de la Commission), il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la dissociation entre abstrait/concret, comprise comme une coupure entre théorique/pratique, intellectuel/manuel, politique/syndicalisme...

— *contrôle des articles ouvriers de Rouge :*

Chaque fois que possible, il est extrêmement important que les articles du journal soient discutés et si nécessaire amendés par la Commission. Dans ce domaine, le journal a montré bien des insuffisances. Quand, par exemple, un article titre « Déjà huit comités d'action à Billancourt » et suggère (en période de reflux paraît-il) la perspective d'une coordination au niveau de l'entreprise, comme embryons des futurs comités de grève, l'enchevêtrement des contradictions atteint son point maximum.

Quand doit paraître un tel article, même s'il reflète l'avis de militants capables et nombreux, il est bon qu'il soit discuté avant sa parution, car, qu'on le veuille ou non, par les perspectives qu'il propose, il engage l'ensemble de l'organisation.

La Commission devra d'ailleurs travailler à la rédaction collective de certains articles de *Rouge*.

— *discussion des textes de Congrès sur notre intervention dans les syndicats :*

Là aussi, il se peut que l'élaboration de ces textes soit confiée par le Secrétariat de Rédaction à un militant responsable, en particulier. Il est normal, d'autre part, que ces textes soient discutés par l'ensemble de l'organisation dans le cadre de la préparation du Congrès. Malgré cela, la discussion dans le cadre de cette Commission (même si elle n'a pas le pouvoir délibératif), offre l'avantage :

— de penser cette intervention sur la base de données concrètes (interventions des militants effectifs, sur des entreprises existantes) ;

— de nuancer, ou préciser certains points du texte, grâce à l'expérience syndicale de ses membres.